

## Énoncé de principes

En vue de la création du nouveau parc communément désigné sous le nom « parc des Gorilles », prolongeant le parc linéaire du Réseau-Vert entre les rues Beaubien Ouest, Saint-Zotique Ouest, Saint-Urbain et l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Version du 10 janvier 2024

1. **Considérant** que la Ville de Montréal encadre la revitalisation urbaine du secteur Marconi-Alexandra depuis l'entrée en vigueur du *Plan de développement urbain, économique et social* (PDUES) des secteurs *Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, de Castelnau* adopté par la Ville de Montréal le 29 janvier 2013 (CM13 0062) et que le futur parc des Gorilles est situé dans ce secteur;
2. **Considérant** que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sera responsable du site, dès la livraison des travaux, de cet espace vert public harmonisé avec la rue Waverly;
3. **Considérant** que l'aménagement de ce nouveau parc s'inscrit dans son ensemble, autant en ce qui a trait à l'acquisition du terrain que dans la conception, la réalisation et le financement du réaménagement du site, à l'intérieur de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal (<https://montreal.ca/articles/mil-montreal-19306>), anciennement nommé site Outremont et ses abords, et vise à offrir un espace public à la population pour l'amélioration du milieu de vie de ce secteur;
4. **Considérant** que la dénomination « parc des Gorilles » est officielle depuis l'adoption de la résolution CM23 0923 à cet effet par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 22 août 2023. L'idée de ce toponyme émane des citoyennes et citoyens du quartier, qui se sont approprié l'espace et qui le désignent ainsi depuis plusieurs années;
5. **Considérant** que le parc des Gorilles est un site porteur d'un héritage croisé des activités manufacturières et ferroviaires du secteur, mais aussi de l'abondante friche végétale qui a fait le bonheur de la population du quartier avant sa disparition abrupte en 2013 par l'abattage d'arbres matures réalisé par l'entreprise devenue propriétaire du terrain;
6. **Considérant** qu'une mobilisation citoyenne s'en est suivie dès 2013, formalisée par la création de l'organisme à but non lucratif, dès 2016, sous la dénomination « AmiEs du parc des Gorilles » dans le but de réaliser des actions et des démarches menant à la conversion du site en espace public accessible à tous et à toutes. L'organisme les AmiEs du parc des Gorilles est porteur d'une vision et d'un imaginaire visuel autour du thème de la lutte pour la réhabilitation du site minéralisé en espace vert;
7. **Considérant** que la mission des AmiEs du parc de Gorilles est de contribuer au verdissement du domaine public dans le secteur Marconi-Alexandra par la réhabilitation d'un espace vert et l'aménagement d'un espace public par et pour la communauté;
8. **Considérant** que les AmiEs du parc des Gorilles ont organisé des activités de mobilisation citoyenne, dont un atelier créatif menant à la publication, en mai 2015, d'un premier énoncé de propositions d'aménagements pour le parc des Gorilles;
9. **Considérant** que la Ville de Montréal a adopté, le 6 mai 2019 (CA19 260158), l'acte par lequel elle acquiert le terrain situé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique Ouest et l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (site désormais connu et désigné comme étant le lot 6 197 463 du cadastre du Québec) afin d'y aménager un nouveau parc;
10. **Considérant** que la Ville de Montréal en collaboration avec les AmiEs du parc des Gorilles a lancé, en juin 2019, une démarche de participation citoyenne et de co-conception liée à l'aménagement du parc des Gorilles et de la rue Waverly;
11. **Considérant** que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a profité de l'opportunité offerte par cet espace en friche pour en faire un lieu d'expérimentations novatrices en matière de gouvernance municipale, d'aménagement participatif et de développement durable, notamment en ayant laissé place à l'appropriation de l'espace par les AmiEs du parc des Gorilles avec la tenue d'activités et la réalisation d'aménagements temporaires et transitoires, avant la phase permanente d'aménagement du parc;
12. **Considérant** que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite offrir un milieu de vie animé, sécuritaire et sain en misant sur des actions favorables à une transition écologique en gérant de manière transparente, efficiente et innovatrice, tout en étant orienté vers les besoins des citoyennes et des citoyens, notamment les familles;

13. **Considérant** que l'Arrondissement aspire à bonifier la biodiversité de ces espaces verts et à encourager l'appropriation citoyenne;
14. **Considérant** que les aménagements du parc des Gorilles vont permettre la création d'un espace public à l'échelle du site et la mise en valeur de la perspective historique de l'ancienne emprise ferroviaire, continuité du parc linéaire du Réseau-Vert;
15. **Considérant** que le parc des Gorilles agira à la fois comme un espace public de destination incontournable dans l'expérience du quartier Marconi-Alexandra et comme espace de restauration écologique, de maintien de la biodiversité, de gestion durable des eaux de ruissellement et de création d'un îlot de fraîcheur dans un secteur au passé industriel en transformation;
16. **Considérant** que l'Arrondissement sera chargé de l'entretien général du parc des Gorilles, à l'exception de l'entretien et de la plantation de végétaux dans les bacs dédiés à la création d'un jardin collectif et de l'entretien d'aménagements ponctuels initiés par les AmiEs du parc des Gorilles;
17. **Considérant** que l'Arrondissement sera responsable de gérer le calendrier des événements publics tenus au parc des Gorilles, d'encadrer sous forme d'expertise-conseil les promoteurs d'événements dans toutes les étapes de réalisation de leur projet afin d'assurer l'utilisation sécuritaire et ordonnée du domaine public ainsi que les ressources publiques allouées aux événements;
18. **Considérant** que les AmiEs du parc des Gorilles désirent poursuivre leur implication de préservation et de mise en valeur du parc, notamment à l'égard de son verdissement, de l'organisation de visites d'interprétation de la nature et du patrimoine, dont le passé industriel du secteur, de la présentation d'expositions artistiques et qu'un cadre d'utilisation pourrait être développé conjointement avec l'Arrondissement comme outil de sensibilisation au caractère naturel du site et de ses usages;
19. **Considérant** qu'un Cahier de récit « Vers un parc des Gorilles » (2021, 64 pages) trace le portrait du processus et de la réalisation conjointe d'un parc public, par la Ville de Montréal et des résidentes et résidents engagés, du point de vue de l'équipe projet de la Ville et des membres de la communauté, dont des extraits se retrouvent à l'annexe 1 jointe aux présentes comme rappel historique afin de souligner et de reconnaître l'apport exceptionnel des AmiEs du parc des Gorilles dans la sauvegarde et la réhabilitation, en espace vert, de ce site minéralisé.

**En conséquence, les deux (2) parties conviennent de ce qui suit :**

Elles s'engagent à adhérer aux orientations concernant la vocation, l'utilisation et l'animation du parc des Gorilles.

## **Mission**

Le parc des Gorilles est le résultat d'une collaboration entre l'organisme, les AmiEs du parc des Gorilles et la Ville de Montréal et a pour mission d'offrir un lieu d'interactions citoyennes, d'animation à échelle humaine et d'appropriation par la collectivité, ainsi qu'une expérience de traversée minimaliste le long de l'ancienne emprise de la voie ferrée et aux abords de la friche existante. La restauration d'un écrin de verdure, au cœur du quartier marqué par des activités manufacturières et ferroviaires, est devenue possible grâce à une mobilisation collective. Elle vient préserver l'identité du lieu, tout en contribuant à la biodiversité, à la canopée du secteur et à la gestion écologique des eaux pluviales.

## **Mandats**

1. Les parties s'engagent à assurer le caractère public du site afin que la population puisse en profiter, et ce, sans aucune forme de discrimination.
2. Les parties s'engagent à maintenir le caractère naturel du parc afin de répondre à l'aspiration citoyenne de restaurer le site et ses écosystèmes avec des aménagements écologiques rappelant l'ancienne friche (mini-forêt, jardin de pluie, etc.) et en offrant une fonction nourricière (jardin collectif, arbres et arbustes fruitiers).
3. Les parties ont pour objectifs de faire de ce parc un lieu de détente, de contact avec la nature en ville et d'animation spontanée ou organisée, afin d'améliorer le cadre de vie des citoyennes et citoyens.
4. Les parties visent également à mettre à la disposition des citoyennes et citoyens des bacs de jardinage

collectifs destinés à l'agriculture urbaine, afin d'accroître l'offre d'espace de jardinage et d'horticulture dans ce secteur du territoire rosepatrien.

## Orientations

1. Veiller à conserver la meilleure adéquation possible entre l'offre d'animation dans le parc et la quiétude des résidentes et résidents.
2. Accueillir des événements publics ou des activités qui respectent les règlements et les exigences spécifiques de la Ville de Montréal ou prescrits par les intervenantes et intervenants municipaux responsables de l'Arrondissement ou tout autre service municipal concerné. En tout temps, les aspects prioritaires sont la sécurité publique, la quiétude des riveraines et riverains, une équité des services offerts dans le secteur et la fluidité de la circulation locale.
3. Assurer une diversité, une complémentarité et une qualité des événements à caractère écologique, social, sportif, culturel, récréatif, corporatif ou communautaire qui se déroulent dans le parc de façon ponctuelle ou récurrente. Les événements doivent être accessibles à l'ensemble de la population, sans aucune forme de discrimination.
4. Susciter la collaboration et des partenariats dans le développement de projets pour la communauté.

### VILLE DE MONTRÉAL

Le \_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_

Par : François Limoges  
Maire d'arrondissement

Le \_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_

Par : **Arnaud Saint-Laurent**  
**Secrétaire d'arrondissement**

### AMIES DU PARC DES GORILLES

Le \_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_

Par : Simon Van Vliet  
Administrateur

Le \_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_

Par : Frances Foster  
Administratrice

Le \_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_

Par : Trevor Goring  
Administrateur

Le \_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_

Par : Patricia Lucas  
Administratrice

Le \_\_e jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_

---

Par : Mikael St-Pierre  
Administrateur

Le \_\_e jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_

---

Par : Virginie Gauvin  
Administratrice

Cet énoncé de principes a été adopté par le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le 5 e jour du mois de février 2024, en vertu de la résolution CA24 26 0007.

**ANNEXE 1**

Extraits du *Cahier de récit - Vers un parc des Gorilles* (2021, 64 pages)

---

# Cahier de récit — Vers un parc des Gorilles!



Montréal 

---

Dossier réalisé  
par l'Arpent, 2021

**Chargée de projet**  
Charlotte Montfils-Ratelle,  
urbaniste

**Membres de l'équipe**  
Florilène Cornier  
Philippe Tremblay

Ce rapport s'inscrit dans la  
continuité de la démarche  
amorcée par Convercité en  
2019.

Nos remerciements  
particuliers aux AmiEs du  
Parc des Gorilles pour la  
mise en partage de leur  
expérience et de leurs  
archives dans l'élaboration  
de ce rapport.

Crédit photo, page  
couverture : AmiEs du parc  
des Gorilles, 2020

---

## Préface

C'est l'histoire d'un petit lopin de terre au cœur de l'île : une terre en friche, non cédée, colonisée à l'époque de la seconde vague d'industrialisation de Montréal, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En quelques années, la nature fait place au chemin de fer, à des usines où l'on trime dur. C'est l'ère du progrès industriel, de l'acier, du charbon et de la vapeur.

Le petit train du Nord y passe pour amener les villégiatureur.trice.s de Montréal vers Saint-Jérôme. Les trains de marchandises vont et viennent y décharger des matières premières et y embarquer des produits manufacturés dans les usines pour les acheminer par rails à travers le continent. On y fabrique de tout : peintures et solvants, papiers, cartons d'emballages et d'allumettes, des munitions. C'est une véritable fourmilière, une véritable poudrière.

Ce quartier immigrant et enclavé se transforme au gré des vagues industrielles du XX<sup>e</sup> siècle. Après les ouvriers des usines, ce sont les ouvrières de l'industrie du vêtement qui s'y activent dans des manufactures fonctionnant à plein régime pendant près d'un demi-siècle. Alors que l'industrie du transport tourne le dos au train pour embrasser le fret par camion, les garages automobiles s'y multiplient. C'est l'ère du bitume, l'ère du pétrole.

Au tournant du siècle, les usines ferment les unes après les autres. C'est la grande désindustrialisation dans ce quartier mal famé, aux prises avec une mixité dysfonctionnelle et de sérieux problèmes de sécurité publique, mais habité par une communauté décidée à en faire un milieu de vie agréable et sécuritaire. Le CP ferme sa vieille antenne de chemin de fer et laisse l'emprise ferroviaire à l'abandon. C'est le début d'une lente renaturalisation. De vaillants peupliers mènent le bal d'un repeuplement écologique de ce terrain contaminé par un siècle d'usage industriel.

Tout un écosystème reprend racine dans le sillage de l'ancienne voie ferrée. Essences indigènes et espèces exotiques y prolifèrent, offrant un refuge, une oasis de nature à la faune sauvage dans la jungle urbaine : robinier faux-acacia, érable argenté, érable à sucre, érable

de Norvège, frêne blanc, frêne rouge, orme d'Amérique, orme de Sibérie, tilleul d'Amérique, bouleau blanc, micocoulier de Virginie, charme de Caroline, érable à Giguère, peuplier deltoïde, sorbier d'Amérique, nerprun cathartique, herbe à puce, vigne vierge.

Longtemps négligé, le quartier est redécouvert au début du millénaire par des spéculateurs qui y flairent de bonnes affaires. C'est une ruée vers l'or où la nature n'a pas sa place, où la terre n'a de valeur que si elle peut être achetée, vendue, exploitée. Un promoteur privé acquiert l'ancienne emprise ferroviaire, et du jour au lendemain défriche à nouveau la jeune forêt pour en faire un vaste terrain vague. C'est la consternation. La communauté, sous le choc, se lance dans un combat à armes inégales contre l'un des plus grands propriétaires privés de propriétés industrielles dans l'est du Canada... et gagne!

Bientôt dix ans plus tard, après de longues années en jachère minérale, le terrain vague s'anime à nouveau. Ce n'est plus un *parking*, c'est un parc *in the making!* On y danse, on y joue, on y peint. On y cultive la mémoire d'un quartier et on y sème la vision d'une ville d'avenir : une ville où l'on peut trouver un équilibre dynamique entre nature et culture, où l'environnement s'imbrique dans l'espace public, et vice-versa.

*Simon Van Vliet, AmiEs du parc des Gorilles*



Ces quelques pages ont vocation à rendre compte d'un processus inédit, la réalisation conjointe d'un projet de parc public par la Ville de Montréal et des habitant.e.s engagé.e.s, du point de vue de l'équipe de projet de la ville et des membres de la communauté.

Nous espérons ainsi donner l'élan pour de futures formes de collaboration et de participation citoyenne, indispensables à la fabrique de la ville.

« Never doubt that a small group of thoughtful committed citizens can change the world: Indeed it's the only thing that ever has. »

Margaret Mead

---

# Introduction

## Une communauté engagée pour préserver l'identité des lieux

Le parc des Gorilles est le fruit d'une aventure humaine singulière. Situé au cœur du quartier Marconi-Alexandra, dans l'arrondissement de Rosemont—La-Petite-Patrie, il porte en lui l'héritage croisé des activités manufacturières et ferroviaires du secteur, mais aussi de l'abondante friche végétale qui a fait le bonheur des résident.e.s avant sa disparition brutale en 2013.

Depuis, la communauté locale s'implique activement pour restaurer ce qui a été défait. Sous l'impulsion des AmiEs du parc des Gorilles, le projet de recréer un écrin de verdure au cœur du quartier devient peu à peu réalité. À l'été 2019, la Ville de Montréal, en collaboration avec l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, s'engage dans une vaste démarche de co-conception afin d'imaginer un parc au plus près des besoins locaux.

Le présent rapport retrace l'histoire de cette mobilisation collective entre citoyen.ne.s, acteur.trice.s public.que.s et professionnel.le.s de l'aménagement pour imaginer et faire naître le parc des Gorilles.

---

Murale créée par les enfants du quartier.  
AmiEs du parc des Gorilles,  
2013



# Ligne du temps : le site et la mobilisation citoyenne

Années 1940-80/ âge d'or  
manufacturier



1990

ESSOR INDUSTRIEL ET CONSOLIDATION

2012/ friche



2013

DÉCLIN ET NAISSANCE DE LA FRICHE

2013/ création des AmiEs du  
parc des Gorilles (APG)



MOBILISATION CITOYENNE

Années 1900-1930/ pôle civique



2017

Acquisition des terrains par la  
Ville de Montréal

Abattage illégal de la friche par le  
propriétaire



Portes ouvertes (lancement de la démarche) et « bloc party » des APG



2019

2020



Activité participative #1 - Vision d'aménagement



Activité participative #2 - Concept d'aménagement préliminaire

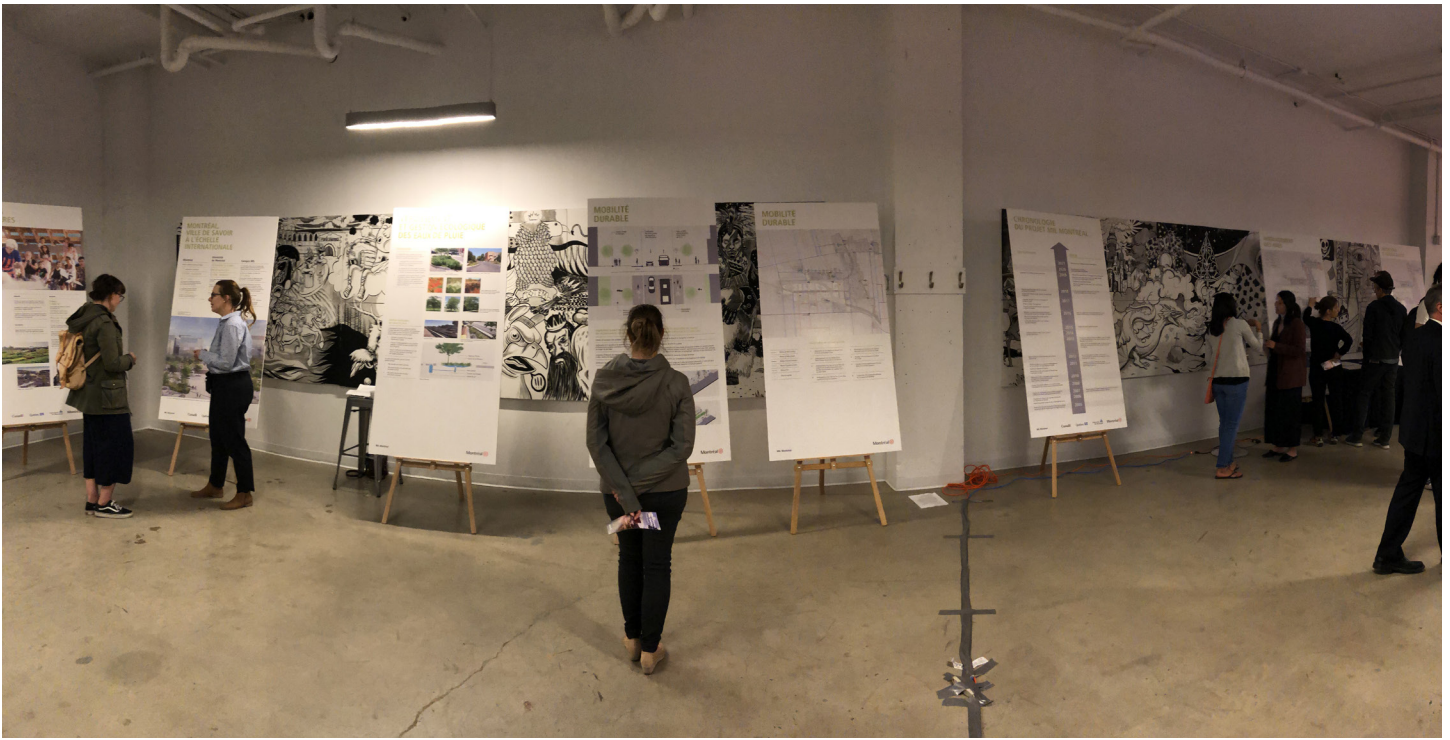
2022

VERS UN PARC DES GORILLES! DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

MISE EN OEUVRE

2020/ présentation publique du concept d'aménagement final





**HAUT**

Journée portes ouvertes,  
13 juin 2019.  
*AmiEs du parc des Gorilles,*  
2019

**BAS GAUCHE ET DROITE**

« Bloc party »,  
29 août 2019.  
*Convercité, 2019*

---

## 2.1 Ralliement des forces vives

### Organisation des portes ouvertes

Le 13 juin 2019, dans le but d'informer et de sensibiliser la population, la Ville, en collaboration avec les AmiEs du parc des Gorilles, convie les citoyen.ne.s et futur.e.s usager.ère.s du site à une première activité de type portes ouvertes portant sur le projet de requalification du domaine public du secteur Marconi-Alexandra. L'événement marque le coup d'envoi de la démarche participative « Vers un parc des Gorilles! », expose les grands objectifs d'aménagement du domaine public du secteur et comporte une visite guidée du site organisée par les AmiEs du parc des Gorilles. Au cours de cette activité, la diversité des expertises municipales et des partenaires impliqués dans le projet est mise à disposition des participant.e.s afin de faciliter la compréhension des enjeux et des objectifs de réaménagement du secteur.

Un sondage est également mis en ligne sur la plateforme interactive *réalisonsmtl.ca* afin de sensibiliser les participant.e.s à la compréhension et aux enjeux du secteur, et de recueillir les besoins des futur.e.s usager.ère.s dans le but de convenir collectivement de la vision d'aménagement et de la programmation du futur parc.

### Organisation d'un « bloc party »

Le 29 août 2019, les AmiEs du parc des Gorilles initient une activité de « bloc party » sur le site du futur parc afin d'amener les citoyen.ne.s à se rencontrer dans une ambiance festive. Cet événement est l'occasion pour les citoyen.ne.s et les professionnel.le.s oeuvrant sur le projet d'échanger dans un contexte informel. Il permet aussi d'informer les participant.e.s de l'avancement de la démarche, de recueillir des récits et expériences citoyennes vécues et de renforcer l'adhésion au projet.

---

Groupe de percussions en prestation à l'occasion du « bloc party ».  
*Convercité, 2019.*



---

## 2.2 Une vision et des ambiances partagées

### Naissance d'une vision commune

Les éléments recueillis à l'été 2019 ont permis de fédérer un grand nombre de personnes autour du projet et de poser les premiers jalons pour l'aménagement du futur parc. Les résultats du sondage ont ainsi laissé entrevoir l'appropriation récente qui a pu être faite du site, mais aussi la faible connaissance de l'histoire ferroviaire du parc. Autre élément de taille : l'importance pour les citoyen.ne.s de redonner au parc sa vocation d'espace naturel, libre d'appropriation, et adapté à un usage de promenade. La connexion au Réseau-vert, la mise en valeur du passé ferroviaire, ou encore la contribution de la communauté artistique du secteur ont été identifiés par les répondant.e.s comme des paramètres prépondérants pour la restructuration du site. Enfin, parmi les propositions avancées, on note la priorité d'installer des équipements et du mobilier urbain et de reboiser le parc afin de recréer son caractère naturel et arboré. L'ensemble des résultats détaillés du sondage sont consignés dans le rapport d'analyse des résultats (2019) disponible sur la plateforme *réalisonsmtl.ca*.

Sur la base des résultats du sondage, un atelier de co-conception a été tenu le 19 février 2020 afin de définir un énoncé de vision capable de guider l'exercice de conception du parc des Gorilles. Il permet de se projeter dans le futur, de définir l'horizon vers lequel le projet doit se diriger, mais aussi de mobiliser les citoyen.ne.s autour d'un objectif commun : la mise en œuvre de cette vision.

Le champ lexical retenu par les citoyen.ne.s est révélateur des aspirations pour le futur du site. Les termes « re-naturalisation », « poumon urbain et paisible », « espace sauvage » et « coexistence de l'environnement et de la communauté » ont été privilégiés. L'ancrage du parc dans son histoire, et sa capacité d'appropriation par la communauté comme lieu « 4 saisons où on se rassemble, échange » sont également ressortis comme des thèmes forts de l'atelier.

À l'issue de cette activité, et s'appuyant sur les propositions des citoyen.ne.s, la Ville de Montréal et les AmiEs du parc des Gorilles ont pu élaborer l'énoncé de vision du futur parc :

« Situé au cœur de Marconi-Alexandra, le parc des Gorilles est à la fois un lieu où nature sauvage, culture et histoire se côtoient; un espace ancré dans le quotidien des gens, où l'on contemple la marque du riche patrimoine naturel et humain du quartier; un espace résilient aux aménagements minimalistes, ouvert et accessible qui s'insère dans un environnement en évolution et que la communauté s'approprié, au fil des heures et des saisons ».

Vision d'aménagement du parc des Gorilles



---

## 2.3 Un concept préliminaire en discussion

Sur la base des contributions citoyennes, l'équipe de projet a proposé un concept d'aménagement préliminaire du parc matérialisant la vision et les ambiances souhaitées par la communauté. Cette première mise en plan constituait une représentation simplifiée du futur parc, positionnant dans l'espace les principales ambiances recherchées, les environnements paysagés proposés ainsi que les modes de circulation envisagés.

Dans un contexte pandémique, le concept d'aménagement préliminaire a été mis en discussion avec la communauté à l'automne 2020 par le biais d'une vidéo de présentation du concept et d'un sondage publiés sur la plateforme interactive *réalisonsmtl.ca*. Cette discussion virtuelle avait pour objectif de préciser les besoins de la communauté en regard des plans thématiques soumis et d'orienter l'équipe de conception. Des outils de dialogue complémentaires, comme l'implantation de panneaux d'information sur le site présentant le concept d'aménagement préliminaire et la mise à disposition de sondages en version papier disponibles au bureau des AmiEs du parc des Gorilles, ont permis de varier les possibilités d'informer, de sensibiliser et de faire contribuer la communauté à cette étape de la démarche.

À l'issue de cet échange virtuel, les premières intentions pour la programmation et le concept sont globalement appréciées par la communauté. Les positions exprimées par les participants au sondage ont alors permis de préciser les grandes lignes directrices d'aménagement du projet :

- Maximiser les surfaces végétalisées et la plantation d'arbres et développer la stratégie de biodiversité;
- Favoriser la flexibilité programmatique de l'agora et le traiter davantage comme coeur naturel, moins minéralisé;
- Augmenter la place des jardins nourriciers au coeur de la programmation et ajouter des arbres fruitiers;
- Prendre en compte les lignes de désir dans l'aménagement des sentiers, assurer l'accessibilité universelle et privilégier les surfaces perméables;
- Assurer la sécurité des traverses vers le parc et clarifier la séparation des mouvements piétons et des axes cyclistes hors parc;
- Assurer le rappel de l'histoire ferroviaire de l'emprise;
- Développer un design minimaliste ou unité de design sur l'ensemble du parc.

Ces éléments de précision ont permis de nourrir l'équipe de projet afin de compléter le concept d'aménagement du parc, et ainsi de concevoir un espace public ancré dans son milieu.



**HAUT**  
Piste de danse éphémère  
aménagée sur le site dès  
l'été 2020.  
*Arpent, 2021*

**BAS GAUCHE**  
Panneau présentant le  
concept d'aménagement  
préliminaire.  
*Arpent, 2021*

**BAS DROITE**  
La cachette, construite par  
des citoyen.ne.s au milieu  
de la friche arborée.  
*Arpent, 2021*